



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME 2013

Promouvoir un travail décent pour les femmes et les hommes, libre de toute violence

Le but fondamental de l'OIT est d'atteindre le plein emploi productif et un travail décent pour tous, femmes et hommes dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. À l'évidence, la violence sur le lieu de travail est en contradiction avec ce mandat. Pendant des décennies, l'OIT a fourni des conseils en matière de politiques d'emploi et mené à bien des programmes pour éliminer la discrimination sexuelle au travail. Faisant suite aux recommandations formulées dans les Conclusions de la CIT 2009¹ sur l'élaboration de politiques, de programmes, de lois et d'autres mesures visant à combattre la violence sexiste, l'OIT reprend ce thème pour la Journée internationale de la femme 2013 pour rappeler que le monde du travail est un excellent canal pour la prévention et les mesures correctives, tout autant que pour l'interdiction de politiques sexistes.

Depuis le milieu des années 1990, la question de la violence contre les femmes gagne une attention croissante sur la scène internationale et les données actuelles montrent qu'elle est très répandue.

FAITS ET CHIFFRES

Le harcèlement sexuel

- *Entre 40 et 50 pour cent des femmes dans les pays de l'Union européenne subissent des avances sexuelles non sollicitées, des contacts physiques ou d'autres formes de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail.*
- *Aux États-Unis, 83 pour cent des filles âgées de 12 à 16 ans ont subi une forme de harcèlement sexuel dans le cadre des écoles publiques.*
- *Des enquêtes menées sur de petits groupes dans des pays d'Asie-Pacifique indiquent que 30 à 40 pour cent des travailleuses ont subi une forme de harcèlement – verbal, physique ou sexuel.*
- *Selon ces mêmes enquêtes, une personne sur cinq (21%) en Australie a été victime de harcèlement sexuel dès l'âge de 15 ans, un tiers des femmes (33%) ont été harcelées contre moins d'un homme sur dix (9%).*
- *La majorité (68%) de ces personnes ont été harcelées au travail. Un quart des femmes (25%) et un homme sur six (16%) ont été victimes de harcèlement sexuel sur le lieu de travail en Australie.*

*Fiche d'information sur la violence à l'égard des femmes
Campagne d'information du Secrétaire-Général des Nations Unies,
Tous UNIS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, 2012,
et enquête téléphonique menée par la Commission australienne des droits humains*

Le harcèlement sexuel, comme les autres formes de harcèlement et d'abus (physique, verbal ou psychologique), l'intimidation, le harcèlement moral, le stress au travail et la violence, affectent tous les types de professions et de secteurs, et touchent les femmes comme les hommes. Cependant, il n'existe toujours pas de traité international sur les droits humains interdisant explicitement la violence à l'égard des femmes, et la question reste mal définie et mal comprise dans le droit international portant sur les droits humains.

¹ *Compte rendu provisoire no. 13, Conclusions concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent, paragraphes 5, 45, 52 et 54.*

Dans le monde du travail, la violence est souvent basée sur des relations de pouvoir inégales. Les normes internationales de l'OIT concernant l'égalité entre femmes et hommes et celles se rapportant aux travailleurs se trouvant dans des situations où la violence peut passer inaperçue – travailleurs domestiques, peuples autochtones, enfants travailleurs, travailleurs ruraux, travailleurs migrants, pour n'en citer que quelques-uns – aident à définir les droits internationaux en la matière. La structure tripartite de l'OIT donne du poids aux actions entreprises sur les lieux de travail pour lutter contre cette violence en impliquant les organisations de travailleurs et d'employeurs et les ministères du travail dans le débat. Des programmes de l'OIT sont déjà en œuvre pour soutenir le travail des mandants visant à mettre fin aux violences dans les secteurs où il est prouvé que la violence est un facteur dans l'infection à VIH chez les femmes et les filles. Toutes les autres mesures émanant de l'OIT devrait dorénavant être utilisées pour mettre fin à ce fléau. Les discussions qui animeront la Journée internationale de la femme cette année s'appuient sur la totalité de l'expertise de l'OIT.

Concilier les droits humains et la rentabilité

La violence dans le monde du travail est une question de droits humains, mais elle concerne également la santé, l'éducation, le droit et le domaine socio-économique. Il faut aussi prendre en compte l'importance de la rentabilité dans les efforts pour éliminer la violence contre les femmes et les hommes. Les coûts pour les entreprises comprennent l'absentéisme, un taux de remplacement accru, une capacité de travail et de productivité diminuées, une image négative vis-à-vis du public, des frais juridiques, des amendes ou des frais de règlement élevés et la hausse des primes d'assurance. Pour les travailleurs, il peut conduire à un stress accru, une perte de motivation, des accidents pouvant mener à l'invalidité, voire la mort. Les répercussions potentielles de la violence sur la santé, le bien-être et la sécurité sociale peuvent être évitées grâce à la promotion d'une gestion intégrée de politiques de sécurité et de santé au travail, tenant compte des besoins différents des femmes et des hommes, et d'une culture de prévention au travail.

Recherches en cours, guides et outils de l'OIT

Tout au long de la dernière décennie, l'Organisation a développé des outils et des guides qui représentent aujourd'hui un catalogue impressionnant d'approches diverses pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes au travail. Diverses approches sectorielles ont été utilisées, par exemple, en 2000, l'OIT, l'OMS, le CII, et l'ISP ont lancé un programme conjoint sur la violence sur le lieu de travail dans le secteur de la santé, qui a débouché sur une série d'activités de recherche. Les lignes directrices générales sur la violence au travail dans le secteur de la santé résultent de ces recherches. En 2010, les recherches de l'OIT ont souligné les défis rencontrés par les femmes dans l'hôtellerie, la restauration et le tourisme, dont elles représentent 60 à 70 pour cent de la population active; les femmes non qualifiées ou semi-qualifiées ont tendance à travailler dans les emplois les plus vulnérables, où elles sont le plus susceptibles de faire face à de mauvaises conditions de travail, à l'inégalité des chances et de traitement, à la violence, à l'exploitation, ainsi qu'au stress et au harcèlement sexuel.

L'OIT s'attache également à assurer un meilleur pointage des cas de violence au travail. Le service de la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SAFEWORK) a publié en 2012 une base de données mondiale sur les législations nationales en matière de SST qui inclut la violence au travail parmi ses indicateurs. Le service « Better Work » (Un meilleur emploi), dont les programmes sont présents dans de nombreuses usines dont le personnel est principalement féminin, a mesuré son propre impact sur la réduction de la violence sexiste par la collecte de données dans l'entreprise grâce à des enquêtes de travailleurs couvrant un large éventail de questions, y compris le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Les données de base en 2011 montrent que ce type de harcèlement est une préoccupation pour 85 pour cent des travailleurs en Indonésie, 26 pour cent en Jordanie et sept pour cent au Vietnam. Better Work a entrepris une formation pour les gestionnaires, les superviseurs et les travailleurs eux-mêmes visant à prévenir et lutter contre le harcèlement sexuel. La violence sexiste doit être abordée par le biais du dialogue social, notamment par la négociation collective, aux niveaux entrepreneurial, sectoriel ou national, et l'OIT se charge d'organiser des cours de formation sur ce thème. En outre, un effort doit être consenti pour accélérer le renforcement des capacités des statisticiens du travail, et améliorer les systèmes d'information sur le marché du travail concernant la violence à l'égard des femmes au travail.

La violence au travail dans la coopération technique

Il existe actuellement deux projets de l'OIT dont le but explicite est de lutter contre la violence sexiste en milieu de travail: «Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et empêcher la violence à l'égard des femmes au travail au Bangladesh», et "Programme commun des Nations Unies sur la prévention et la réponse à apporter au problème de la violence sexiste au Sri Lanka".

Plusieurs autres projets reflètent les efforts déployés pour lutter contre la violence sexiste et le harcèlement sexuel dans le cadre d'un plus vaste programme sur le lieu de travail ou d'un programme conjoint des Nations Unies. Le projet « Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et l'autonomisation des femmes dans le monde du travail au Brésil, en Angola, en Afrique du Sud, en Inde, et en Chine » (BASIC) entre dans cette catégorie. Il a appuyé une campagne de sensibilisation en Angola, ce qui a abouti à une loi du Parlement interdisant spécifiquement la violence domestique. En Chine, le projet a appuyé les mandats dans l'élaboration et l'utilisation d'un guide sur la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Des projets de promotion des droits des travailleurs domestiques au Liban et au Moyen-Orient comprennent la construction de structures d'accueil pour les travailleurs domestiques victimes de violence dans leurs lieux de travail. Au Pakistan, l'OIT a réalisé une étude sur la façon dont les lieux de travail fonctionnent afin de minimiser le harcèlement sexuel, et au Népal, l'OIT a mis sur pied un projet ayant pour vocation de soutenir le Plan d'action national contre la violence sexiste. Un autre projet, intitulé « L'autonomisation des femmes pour la paix et la reprise », qui se déroule dans l'est du Soudan porte sur les masculinités et préconise des approches non-violentes. Enfin, une formation organisée dans le cadre d'un programme de leadership des femmes en Indonésie renforce les capacités des entreprises à éliminer le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Il est temps d'en parler

Des diverses façons dont la discrimination sexuelle se manifeste à travers le monde, la violence sexiste est la plus déshumanisante et oppressive. Aucune autre forme de discrimination sexuelle ne viole autant les droits humains fondamentaux tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, de 1948. La violence au travail et le harcèlement présentent un obstacle important à l'accès des femmes au marché du travail et au développement de leur carrière. Il est important de répéter que la violence au travail est un problème caché, mais qui a des conséquences bien concrètes. La violence porte atteinte aux conditions de travail décentes et renforce les relations de pouvoir au détriment des femmes et des hommes dans le monde du travail. Il est temps de s'élever contre l'indicible: la violence, le harcèlement sexuel et les abus au travail.

Au moment où la lutte contre la violence à l'égard des femmes a pris une place centrale dans les médias internationaux, figure en tête sur l'agenda politique de nombreux pays et est le sujet de la prochaine session de la Commission des Nations unies sur la condition de la femme, la Journée internationale de la femme 2013 est une occasion importante pour l'OIT d'amener le débat dans le monde du travail, afin de trouver les moyens d'arrêter cette violence. Cette discussion tripartite permettra de partager efficacement les bonnes pratiques et permettra à l'OIT de prendre des mesures concrètes pour soutenir le gouvernement, les travailleurs et les employeurs dans leur volonté commune de mettre un terme à la violence au travail.